

**Smeem**

moyenne Garonne



Beaumont-  
de-Lomagne

Lavit

Montaigu-  
de-Quercy



# GUIDE DES DÉCHÈTERIES



**LE SMEEOM**

Le SMEEOM moyenne Garonne est votre syndicat de collecte des déchets. Il gère également les 3 déchèteries de Beaumont-de-Lomagne, Lavit et Montaigu-de-Quercy.

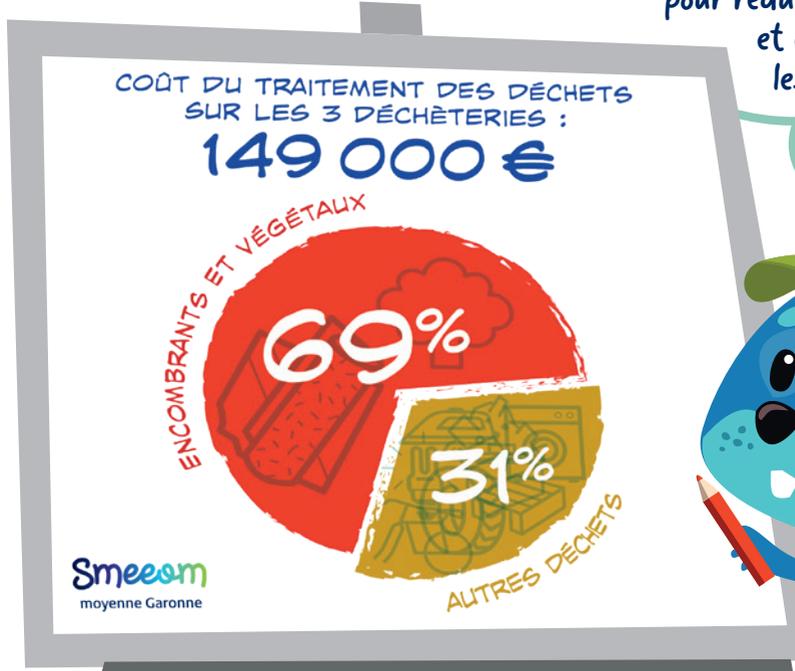
Pour en savoir plus : [www.smeeom-moyennegaronne.fr](http://www.smeeom-moyennegaronne.fr)

Pour les déchèteries de Valence-d’Agen et Lamagistère, consulter le site de la CC2R : <https://www.cc-deuxrives.fr/les-dechetteries/>

## UNE DÉCHÈTERIE, À QUOI ÇA SERT ?

La déchèterie est une installation aménagée, surveillée et clôturée où les usagers peuvent apporter certains matériaux qui ne sont pas collectés par le circuit de ramassage ordinaire des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, quantité ou nature, conformément au règlement de collecte en vigueur. Ces déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale et un réemploi des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications de l’agent d’accueil doivent être suivis. Le tri est obligatoire sur l’ensemble des déchèteries.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?



Chacun peut aider à limiter les coûts : en triant mieux pour réduire les encombrants, et en valorisant les végétaux !



## L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site : [www.smeeom.moyenne-garonne.fr](http://www.smeeom.moyenne-garonne.fr)

Tous les particuliers et professionnels domiciliés sur le territoire du SMEEOM peuvent accéder aux déchèteries gérées par le SMEEOM à condition de s'inscrire au préalable sur le site internet.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, un formulaire est disponible sur demande dans chaque déchèterie.

Toute demande de carte d'accès vaut acceptation du règlement intérieur des déchèteries. Celui-ci est consultable en déchèterie ou sur le site internet du SMEEOM.

Seuls les véhicules d'un PTAC de moins de 3.5 t sont autorisés à accéder aux sites.

Les particuliers utilisant un véhicule professionnel pour déposer des déchets personnels devront pouvoir justifier de leur domiciliation (justificatif de domicile personnel) et de la durée d'utilisation du véhicule (autorisation de la société d'utiliser le véhicule de société à titre personnel).



## LIMITATION DES APPORTS

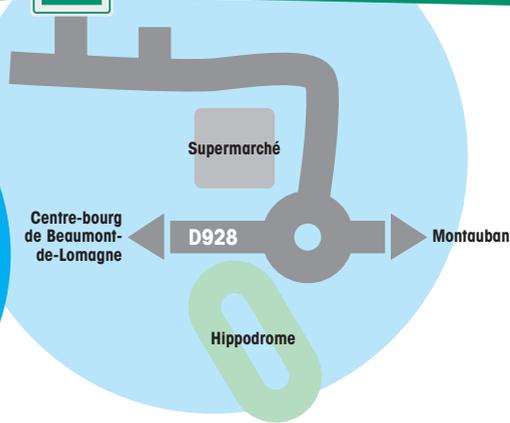
	Particuliers & associations	Professionnels	Services publics
Limitation de passages annuels	<b>24 passages gratuits par an</b> À partir du 25 <sup>ème</sup> : facturation de certains déchets aux mêmes tarifs que les professionnels	Passages non limités mais facturés en fonction de la nature des apports	Pas de limitation
Limitation de passages hebdomadaires	Pour toutes les catégories d'usagers : limite de 4 passages par semaine sur l'ensemble de nos déchèteries. Chaque passage est limité à un volume 3m <sup>3</sup> maximum.		
Tarifs en vigueur au 01/06/24. Voir actualisation annuelle sur notre site internet.	<b>Uniquement à partir du 25<sup>ème</sup> passage</b> Encombrants : 30€/m <sup>3</sup> Déchets verts : 10€/m <sup>3</sup> Gravats : 10€/m <sup>3</sup> Bois : 15€/m <sup>3</sup> DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m <sup>3</sup> Autres déchets : gratuit	Encombrants : 30€/m <sup>3</sup> Végétaux : 10€/m <sup>3</sup> Gravats : 10€/m <sup>3</sup> Bois traité : 15€/m <sup>3</sup> DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m <sup>3</sup> Autres déchets : gratuit	Gratuit pour tous les apports



Suite au v  
compter a  
- Encomb  
- Végétau  
- Bois trai  
- DDS hor  
- Autres d  
Ces nouve  
nence  
et pour le



Déchèterie de  
Beaumont-de-Lomagne  
ZAC de Bordevieille  
255 rue Ourasi



## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

**Du 16 septembre au 14 juin**

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Beaumont-de-Lomagne	14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Lavit	Fermée	9h - 12h 14h - 17h30	Fermée	9h - 12h 14h - 17h30	Fermée	9h - 12h
Montaigu-de-Quercy	8h - 12h 14h - 18h	Fermée	8h - 12h 14h - 18h	Fermée	14h - 18h	8h - 12h

**Du 15 juin au 15 septembre**

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Beaumont-de-Lomagne	7h - 13h30					
Lavit	Fermée	7h - 13h30	Fermée	7h - 13h30	Fermée	7h - 13h30
Montaigu-de-Quercy	7h - 13h	Fermée	7h - 13h	Fermée	7h - 13h	7h - 13h

Toutes les déchèteries  
sont fermées  
les dimanches  
et jours fériés.

Fermeture  
exceptionnelle  
à 12h  
les 24 et 31 décembre  
de chaque année.

## PLANS D'ACCÈS



Contrôle  
Technique  
Auto



Déchèterie de Lavit  
ZI de Coutré



Déchèterie de  
Montaigu-de-Quercy  
Lieu-dit Vignoble  
239 Chemin Vignoble





## LE FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES



**L'agent d'accueil veille au bon fonctionnement du site** : accueil et explication du tri aux usagers, respect du règlement intérieur et de la signalisation, facturation des apports professionnels, enlèvement des déchets par les prestataires, entretien du site.

Chaque usager est tenu de se présenter à l'agent d'accueil à son arrivée sur site afin de présenter sa carte d'accès et d'obtenir les informations nécessaires au tri de ses déchets.

**Le tri est obligatoire** sur chaque déchèterie. Un pré-tri par matériaux doit obligatoirement être effectué lors du chargement du véhicule afin de limiter le temps passé sur site et fluidifier ainsi la circulation. Un apport non trié au préalable peut être refusé par l'agent d'accueil.

Les enfants de moins de 16 ans et les animaux ne doivent pas descendre du véhicule.

Le moteur du véhicule devra être éteint le temps du déchargement.

Le non-respect des consignes données par l'agent d'accueil, du règlement intérieur, des règles de circulation et stationnement, ou tout comportement jugé non respectueux donnera lieu à une **exclusion** et une **interdiction d'accès** à la déchèterie.

Le portail d'accès sera fermé aux heures précises indiquées page 7. Un usager qui se présenterait juste à l'heure limite d'accès, et dont le chargement des déchets nécessiterait manifestement plus de 5 minutes sera refusé. Il est donc impératif de prendre en compte le temps de déchargement afin de ne pas se voir refuser l'accès.

En cas de forte affluence et d'un niveau de remplissage élevé des bennes, il pourra être indiqué aux usagers de reporter leurs apports.

La fouille et la récupération sont strictement interdites. Seules les personnes disposant d'une convention avec le SMEEOM dans le cadre de la filière « Réemploi » sont autorisées à récupérer les objets déposés dans les lieux spécifiques dédiés.



# LES DÉCHETS ACCEPTÉS



## DÉCHETS EN BENNES



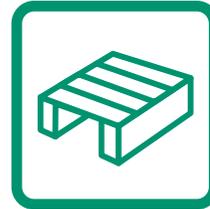
**Les déchets inertes :**  
gravats, briques, bétons  
(débarassés de tous déchets relevant d'autres catégories : ferrailles, bois, plastiques, plaques de plâtre, papiers...)



**Le mobilier**  
(meubles divers, mobilier de jardin, literie, tables, chaises...)



**Les cartons vidés et mis à plat**



**Le bois**



**Les encombrants non valorisables**  
(déchets ne pouvant rejoindre les autres catégories après avoir été triés)

**La ferraille et les métaux non ferreux**



**Les végétaux :**  
tontes de gazon, branchages  
(débarassés de tous autres déchets : plastiques, sacs, pots...)

**Les articles de bricolage et de jardinage**  
(tuyaux d'arrosage, pots de fleurs, outillage manuel, équipements de sécurité...)



## DÉCHETS EN BORNES SPÉCIFIQUES



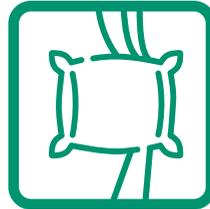
**Les emballages en verre :** bouteilles, pots, bocaux et flacons



**Les jouets :** poupées, puzzles, peluches...



**Les cartouches d'encre et toners**



**Les couettes, oreillers, rideaux et voilages (secs)**



**Les papiers :** journaux, revues, magazines



**Les déchets de plâtre :** plaques, briques, poudres



**Les huiles végétales**



**Les bouchons de bouteilles en plastique**



**Les vêtements, les chaussures liées par paire, le linge de maison** (propres et secs en sac fermé de 30L)



**Les articles de bricolage et jardinage thermiques :** tondeuses, débroussailleuses, bétonnières...



**Les dosettes de café en aluminium**

Le dépôt de certains de ces déchets peut faire l'objet de conditions particulières indiquées par l'agent d'accueil ou affichées sur le site. Au fur et à mesure des évolutions techniques et réglementaires, de nouvelles catégories de produits pourront être acceptées.

## DÉCHETS DANGEREUX



**Les pneumatiques de véhicules légers sans jantes** (dans la limite de 8 par an et par foyer)



**Les radiographies médicales** sans les enveloppes et comptes-rendus



**Les piles**



**Les batteries**



• **Éléments producteurs de froid :** congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, caves à vin...



• **Autres gros équipements :** machines à laver, sèche-linge, fours, lave-vaisselle...



**Les déchets diffus spécifiques - DDS :** produits de bricolage, jardinage, piscine, même vides



**Les huiles minérales usagées** (vidange)



**Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** uniquement pour les particuliers en auto-traitement, et conditionnés en boîtes fermées



• **Petits appareils électriques** fonctionnant via des piles, le secteur ou solaires (perceuses, sèche-cheveux, grille-pain...)

**Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E)** déclinés selon 5 catégories :



• **Ampoules et néons** (ampoules à filaments à jeter avec les ordures ménagères !)



• **Écrans :** TV, informatique...

# LES DÉCHETS REFUSÉS

La liste ci-contre n'est pas limitative. L'agent d'accueil est habilité à refuser les dépôts qui de par leur nature, leurs dimensions, leurs quantités ou leurs propriétés présenteraient un danger pour l'exploitation, pour l'environnement ou pour la sécurité.

Le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, est puni d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe de 150€. Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le dépôt sauvage de déchets est puni d'une contravention de 5<sup>ème</sup> classe de 1 500€. Le véhicule ayant servi ou qui était destiné à commettre l'infraction peut en outre être confisqué. Montant pouvant être porté à 3 000€ en cas de récidive.

*Le brûlage à l'air libre de tous déchets, y compris les végétaux, est interdit et passible d'une amende de 450€.*

Déchets refusés	Filières d'élimination existantes
Ordures ménagères	Collecte en bac de regroupement ou porte à porte ou autre dispositif en vigueur sur votre commune
Déchets alimentaires	Compostage individuel ou collectif ou autre dispositif en vigueur sur votre commune
Cadavres d'animaux / déchets d'abattoirs	Vétérinaire ou équarrissage (Art L 226-2 du code rural)
Carcasses de véhicule à moteur ou tracté*	Professionnels spécialisés dans les Véhicules Hors d'Usage
Cuves à fioul	Dépollution par société spécialisée
Panneaux photovoltaïques	Eco-organisme SOREN
Produits radioactifs	ANDRA
Pneumatiques de véhicules agricoles ou PL	Reprise par les garagistes
Pneus VL avec jantes	Démontage en garage puis dépôt autorisé (4/semaine dans la limite de 8/an/foyer)
Déchets amiantés et plaques fibrociment	Sociétés spécialisées
Chenilles d'engins	Sociétés spécialisées
Médicaments	Pharmacies
DASRI des professionnels	Sociétés spécialisées
Produits phytosanitaires agricoles	ADIVALOR
Extincteurs au halon	Sociétés spécialisées
Engins explosifs	Gendarmerie
Bouteilles de gaz	Reprise par les producteurs (Art L.541-10-7 code de l'environnement)

\* Voitures, camions, scooters, mobylettes, remorques, caravanes, bateaux, tracteurs, engins, quads...

# QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?

Les **déchets inertes** sont concassés et réutilisés en sous-couche routière ou en remblai à Beaumont-de-Lomagne, Bessens, et Montaignu-de-Quercy.



Le **bois traité** est broyé à Castelsarrasin et valorisé en matière première pour la fabrication de panneaux de particules.

Les **métaux** sont envoyés en aciéries (Espagne) et recyclés en nouvelle ferraille.

Les **emballages en verre** sont fondus pour faire du verre recyclé à Albi (81).



Les **encombrants non valorisables** sont enfouis à Montech.

Les **palettes non peintes** sont broyées et valorisées en bois de chauffage à Nègrepelisse.



Les **vêtements et textiles** en bon état sont vendus en boutiques solidaires, ceux abîmés sont valorisés en isolant thermique pour la construction.

Les **cartons et papiers** sont envoyés en papeteries et redeviennent du carton et du papier à Biganos (33).

*L'apposition de la mention "STOP PUB" sur votre boîte aux lettres permet de réduire votre consommation de papier de 40 kg par an !*



Les **végétaux** sont broyés puis compostés à Maumusson ou Castelsarrasin.

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, alors pourquoi pas changer !**

Le **mulching** permet de ne pas ramasser la tonte et réduit ainsi les trajets jusqu'à la déchèterie. Des kits existent pour adapter votre tondeuse. Vous gagnez ainsi du temps et économisez du carburant ! Sinon, laissez simplement votre tonte sécher et utilisez-la en paillage.



Le **broyage** de vos branches vous permet d'obtenir gratuitement du paillis pour vos plantes. Ainsi, vous économisez de l'eau en été en diminuant vos arrosages, du carburant en évitant des trajets jusqu'à la déchèterie, mais aussi du temps.



Lors de vos plantations, sélectionnez des **espèces dites à pousse lente** : moins de taille, moins de déchets, moins de boulot !

Les **huiles végétales** sont valorisées en biocarburant. À ne surtout pas vider dans les canalisations.



Les **déchets de plâtre** sont valorisés en gypse qui servira en agriculture.

Les **huiles minérales usagées** sont régénérées en huile minérale en Espagne.

Les **déchets d'ameublement** sont triés à Montech (82) et à Villeeneuve-sur-Lot (47), et valorisés par matériaux.

Vous vous sentez l'âme d'un artiste ? Pourquoi ne pas **relooker vos meubles** plutôt que d'en acheter de nouveau et jeter les anciens ? Une fois customisés et remis au goût du jour, ils vous accompagneront encore plusieurs années.



Les **piles** sont triées, les matières dangereuses en sont extraites et recyclées.

En moyenne nous utilisons 120 piles et batteries dans une maison : pourquoi ne pas utiliser des **piles rechargeables** ?

Les **Déchets d'Équipement Electrique et Electronique** sont valorisés à Portet (31).

Lors de vos achats, renseignez-vous auprès du magasin : la plupart proposent le service « **un contre un** », c'est-à-dire qu'ils reprennent gratuitement votre ancien appareil ou mobilier, le tout gratuitement.



Les **pneumatiques** sont broyés et réutilisés en revêtement de sol pour aires de jeux.

Les **Déchets Diffus Spécifiques et radiographies médicales** sont valorisés en énergie à Lafitte-Vigordane (31).

Les **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux** sont valorisés énergétiquement à Montauban.

## DES ÉCO-ORGANISMES PARTENAIRES

Un éco-organisme est une structure à but non lucratif, créé pour organiser la collecte des équipements ou produits en fin de vie. Les fabricants nationaux, les importateurs et distributeurs de produits de leur propre marque prennent en charge la collecte et le recyclage des déchets issus de leurs produits en subventionnant les éco-organismes. Chaque éco-organisme doit obtenir un agrément auprès de l'état en remplissant un cahier des charges précis.

Ainsi, certains déchets sont collectés gratuitement pour la collectivité, ce qui permet de réduire les coûts de gestion des déchèteries.

Éco-organisme	Déchets collectés	Dispositif
Corepile	Piles et petites batteries	Collecte gratuite en déchèteries en fûts.
DASTRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	Collecte gratuite en déchèteries des boîtes à DASRI
Eco-DDS	Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et Articles de bricolages et jardinage (outillage du peintre)	Collecte gratuite en déchèteries en contenants spécifiques et versement de soutiens financiers.
Ecosystem	Ampoules et néons	Collecte gratuite en déchèteries en contenants spécifiques et versement de soutiens financiers
Eco-Maison et Valdélia	Mobilier usagé, Jouets et Articles de bricolage et du jardinage	Collecte gratuite en déchèteries en benne et versement de soutiens financiers
Ecologic	Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE), Articles de sport et de loisirs et Articles de bricolage et de jardinage thermiques	Collecte gratuite en déchèteries en contenants spécifiques et versement de soutiens financiers
CITEO	Emballages ménagers et papiers	Soutiens financiers
Re_fashion	Textiles, Linge, et Chaussures usagés	Collecte gratuite sur l'ensemble du territoire en Point d'Apport Volontaire et versement de soutiens financiers

Pourquoi pas faire le tour des voisins  
avant d'aller à la déchèterie ?  
En mutualisant les apports chacun  
gagne du temps, et cela permet  
de créer du lien entre voisins.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

# Smeeom

moyenne Garonne

## JETONS MOINS, TRIONS MIEUX

205 route des deux ponts • 82340 Auvillar

Tél. 05 63 29 09 97

Mail : [decheteries@smeeom-moyennegaronne.fr](mailto:decheteries@smeeom-moyennegaronne.fr)

[www.smeeom-moyennegaronne.fr](http://www.smeeom-moyennegaronne.fr)

Smeeom moyenne Garonne